



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

## DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Réf.: DPE FT/MP 2015-2016 n°35

Affaire suivie par :

DPE 4: Tél 01 30 83 43 86 DPE 5: Tél 01 30 83 43 51 DPE 6: Tél 01 30 83 52 30 DPE 7: Tél 01 30 83 43 51 DPE 8: Tél 01 30 83 40 24 DPE 9: Tél 01 30 83 40 24

## Diffusion:

Pour attribution: A Pour Information: I

Α	DSDEN	A	Gds. Etabs. Sup
Α	Inspections	Α	ESPE
1	стсм	1	CROUS
	CD-CS		CRDP
Α	Lycées		DRONISEP
Α	Collèges	A	CIO
Α	LP		SIEC
Α	LT-LGT	Α	INSHEA
Α	LG	1	CNED
Α	LPO	A	Etabs. Privés
A	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS	A	CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
Α	Universités		INJEP
Α	IUT		Représentants des Personnels
Autr	es:		

## Nature du document :

□ Nouveau

**⊠** Modifié

☐ Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire Annexe 1 1 p. 2 6 p.

Total

6 p. 7 p. Versailles, le 07 DEC. 2015

Le Recteur de l'Académie de Versailles Chancelier des Universités

Α

Messieurs les Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et les directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les Présidents des Universités et Directeurs de grands établissements du Supérieur

<u>OBJET</u>: Modalités de service des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré – Rentrée 2016

La présente circulaire a pour objet de vous informer sur les modalités de service auxquelles les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation peuvent prétendre au titre de l'année scolaire 2016-2017. Vous trouverez en annexe 1 le rappel des dispositions réglementaires à diffuser et en annexe 2 l'imprimé (sur 2 pages) à utiliser par les personnels.

Les demandes devront être retournées à la DPE concernée par courrier postal uniquement **pour le 8 janvier 2016** (Un retour à cette date permettra de prendre en compte les situations lors de la gestion des TRM qui suivra):

<u>DPE.4</u>: P.E.G.C, professeurs d'E.P.S, Conseillers Principaux d'Education, Conseillers d'Orientation Psychologues et Directeurs des Centres d'Information et d'Orientation

**DPE.5** : Professeurs de lycée professionnel

<u>DPE.6</u> : Professeurs agrégés et certifiés de lettres et d'histoire géographie

<u>DPE.7</u>: Professeurs agrégés et certifiés de mathématiques, sciences physiques et sciences naturelles

<u>DPE.8</u> : Professeurs agrégés et certifiés de langues

<u>DPE.9</u>: Professeurs agrégés et certifiés de philosophie, SES, documentation, arts plastiques et appliqués, éducation musicale, technologie, économie gestion et sciences industrielles de l'ingénieur et technologie, STMS.

Direc et pay délégation int

Philippe DIAZ